

Compte à des fins agricoles,
consommateur, commerciales
ou gouvernementales



JOHN DEERE
FINANCIAL

Demande de crédit

Québec (version française)

Compte multi-usage

Intrants de culture | Pièces, service après-vente et technologie | Fournitures agricoles



JohnDeereFinancial.ca/Advantage

Août 2019

10 manières dont John Deere Finance vous facilite la tâche

- Vous aide à vous procurer ce dont vous avez besoin au quotidien tel le carburant, les pièces et le service après-vente, et les fournitures saisonnières de plus grand volume telles les semences, l'engrais et les produits de protection des récoltes.
- Consolide vos achats sur un seul compte, le compte multi-usage.
- Offre les avantages d'un seul relevé et d'un seul paiement mois après mois.
- Vous fait économiser de l'argent au moyen d'options de financement.
- Améliore votre flux de trésorerie avec des options de paiement flexibles.
- Vous récompense avec des occasions de financement exclusives à paiements différés¹.
- Simplifie la gestion de compte avec des possibilités conviviales de service par téléphone et en ligne.
- Vous tient informé au moyen de relevés mensuels et de sommaires d'achat annuels.
- Vous offre un service à la clientèle exceptionnel.
- Simplifie la manière de présenter votre demande:
 - Visitez **MyMulti-UseAccount.ca** pour imprimer une demande.
 - Présentez-vous chez un commerçant local pour compléter une demande en magasin.
 - Appelez le **1-800-356-9033** afin qu'une demande vous soit envoyée par la poste.

Le compte multi-usage.

Ce qu'il vous faut pour exercer vos activités de manière plus efficace et rentable.

¹Sous réserve de l'approbation du commerçant et de la participation de John Deere Finance. Un montant de financement minimum peut être exigé. En cas de défaut, l'intérêt sur tous les soldes impayés courra immédiatement au taux de 19,75 % par année à compter de la date du défaut jusqu'au paiement intégral. Consultez votre concessionnaire ou commerçant de compte multi-usage pour connaître les détails, notamment sur la divulgation du coût du crédit. Le programme peut être modifié sans préavis à tout moment.



CR43810093 Litho in U.S.A. (19-08)

Remplir votre demande.

Pour assurer que John Deere Finance reçoive tous les renseignements nécessaires afin de traiter votre demande, veuillez suivre les lignes directrices ci-dessous:

Limite de crédit demandée*:	Remplir les pages suivantes de la demande:	Autres renseignements nécessaires:
Jusqu'à 50 000 \$**	Pages 1, 2 et 3	Aucun
50 001 \$ – 120 000 \$**	Pages 1, 2 et 3	Un bilan détaillé courant avec des annexes justificatives datant de moins de 12 mois. Si vous êtes une société de personnes, une société par actions ou une société à responsabilité illimitée, incluez également un bilan personnel actuel avec des annexes justificatives des associés, du président, du propriétaire ou d'un membre directeur.
120 001 \$ – 300 000 \$**	Pages 1, 2 et 3	Incluez des bilans préparés par le prêteur (ou l'équivalent) avec des annexes justificatives pour les deux dernières années consécutives. Si vous êtes une société de personnes, une société par actions ou une société à responsabilité illimitée, incluez également des bilans personnels préparés par le prêteur (ou l'équivalent) avec des annexes justificatives pour les deux années consécutives les plus récentes des associés, du président, du propriétaire ou d'un membre directeur.
Plus de 300 000 \$**	Pages 1, 2 et 3	Les documents indiqués ci-dessus et des états du revenu/déclarations de revenus pour les deux années les plus récentes. Si le Demandeur est une société de personnes, une société par actions ou une société à responsabilité illimitée, incluez également les déclarations de revenus personnels pour les deux années les plus récentes d'au moins l'un d'entre (i) l'associé, (ii) le président, (iii) le Propriétaire principal, (iv) le membre directeur.

*Il s'agit ici de la combinaison de la limite ordinaire et de la limite selon des conditions spéciales, au besoin. Reportez-vous aux conditions pour plus de renseignements sur les deux types de limites de crédit.

**John Deere Finance se réserve le droit de demander des renseignements supplémentaires au besoin.

Questions ?

Composez le 1 800 356-9033 pour obtenir de l'aide d'un représentant du service à la clientèle de John Deere Finance.

Soumettre votre demande.

Après avoir complété la demande et recueilli les pièces jointes supplémentaires, veuillez apporter vos renseignements à un commerçant John Deere Finance local pour faire une demande en personne. Vous pouvez aussi sélectionner les options suivantes:

Télécopieur:

1 800 243-6649

Courrier:

John Deere Financial Inc.
3430, rue Superior
Oakville (Ontario) L6L 0C4

Veuillez remplir la présente demande pour solliciter un compte multi-usage de John Deere Finance. Le concessionnaire ou commerçant John Deere Finance de votre région peut envoyer votre demande à John Deere Finance par télécopieur au 1 800 243-6649. Vous pouvez également remplir et poster la présente demande à l'adresse suivante : John Deere Financial Inc., Application Processing/demandes de crédit, 3430, rue Superior Oakville (Ontario) L6L 0C4. Si vous avez des questions concernant la manière de remplir cette demande, veuillez composer le 1 800 255-5127.

Utilisation principale du compte : *(Cocher une case)*

- Achats agricoles Achats gouvernementaux Achats commerciaux (non agricoles)
 Achats de consommation Autre (genre d'organismes utilisant le compte) _____

Genre de demande : *(Cocher une case et remplir au besoin les rubriques indiquées entre parenthèses)*

- Particulier/Propriétaire unique (A, C, E, F) Société par actions (B, C, D, E, F) Agence gouvernementale (B, C) Consommateur (A, E, F)
 Société de personnes (B, C, D, E, F) – un commandité ou un associé autorisé doit signer la demande Autre (préciser) _____

Choix de langue : Anglais Français

RUBRIQUE A: Pour les particuliers, propriétaires uniques et consommateurs (en caractères d'imprimerie)

Nom auquel le compte doit être libellé: _____

Prénom: _____ Nom de famille: _____

Date de naissance (jj/mm/aa): _____/_____/_____ Revenu brut annuel: _____ \$

No de téléphone à domicile: _____

Adresse actuelle: _____

Ville: _____ Province: _____ Code postal: _____

Source(s) de revenu (revenu d'emploi, revenu de retraite, ...): _____

Renseignements sur l'emploi : Profession _____ Nom de l'employeur _____

Type d'emploi
 Temps plein Temps Partiel Temporaire/Occasionnel Entrepreneur Travailleur autonome Autre (Veuillez préciser)

Durée de service (mois/années) _____ Total des dépenses mensuelles régulières liées au logement _____ \$

Total des dépenses mensuelles liées au crédit (contrat de crédit/bail) _____ \$

RUBRIQUE B: Pour les sociétés par actions, sociétés de personnes, agences gouvernementales et autres organismes

Dénomination sociale: _____ No de téléphone d'affaires: _____

Personne ressource : Prénom: _____ Nom de famille: _____

RUBRIQUE C: Pour toutes les entreprises

Adresse de facturation: _____

Ville: _____ Province: _____ Code postal: _____

Nombre d'années en affaires: _____ Genre d'activités: _____ Actif: _____ \$

Passif: _____ \$ Valeur nette: _____ \$

Chiffre d'affaires brut annuel: _____ \$ Revenu net (dernière année complète): _____ \$

RUBRIQUE D: Pour les sociétés par actions et sociétés de personnes Propriétaire Principal Commandité ou associé autorisé à signer

Prénom: _____ Nom de famille: _____

Fonction : _____

Date de naissance (jj/mm/aa): _____/_____/_____

Adresse actuelle: _____

Ville: _____ Province: _____ Code postal: _____

Source(s) de revenu (revenu d'emploi, revenu de retraite, ...): _____

Renseignements sur l'emploi : Profession: _____ Nom de l'employeur: _____

Type d'emploi
 Temps plein Temps Partiel Temporaire/Occasionnel Entrepreneur Travailleur autonome Autre (Veuillez préciser)

Durée de service (mois/années) _____ Total des dépenses mensuelles régulières liées au logement _____ \$

Total des dépenses mensuelles liées au crédit (contrat de crédit/bail) _____ \$

Valeur nette: _____ \$ Revenu brut annuel: _____ \$ Pourcentage du droit de propriété: _____ %

Demande de crédit relative au compte multi-usage – Page 2

Nom du Demandeur: _____

RUBRIQUE E: Pour tous, à l'exception des agences gouvernementales

Nom de la banque: _____ Ville: _____ Province: _____

Nom de la personne ressource: _____

No de tél. de la personne ressource: _____ No de compte: _____

Cocher les cases pertinentes: Compte-chèque Épargne solde _____ \$ Visa MasterCard Canadian Tire Autre _____

No de T.V.Q. (en cas d'exonération): _____ No de T.P.S. (en cas d'exonération): _____

RUBRIQUE F: Pour tous les comptes agricoles

Acres cultivés: _____ Acres détenus: _____ Acres loués: _____ Acres partagés: _____

Culture/élevage: _____

Revenu brut annuel: _____ \$

Total des dépenses mensuelles liées au crédit (contrat de crédit/bail) _____ \$

Provenance du prêt d'exploitation:

Nom de la banque: _____ Ville: _____ Province: _____

Nom de la personne ressource: _____

No de tél. de la personne ressource: _____ No de compte: _____

J'ai financé de l'équipement auprès de (cocher les cases pertinentes): Agrifin Crédit Case John Deere Finance New Holland Credit

Renseignements relatifs au Codemandeur (en caractères d'imprimerie)

Prénom: _____ Nom de famille: _____

Adresse actuelle: _____

Ville: _____ Province: _____ Code postal: _____

Date de naissance (jj/mm/aa): _____

Revenu brut annuel: _____ \$

Source(s) de revenu (revenu d'emploi, revenu de retraite, ...): _____

Renseignements sur l'emploi : Profession _____ Nom de l'employeur: _____

Type d'emploi

Temps plein Temps Partiel Temporaire/Occasionnel Entrepreneur Travailleur autonome Autre (Veuillez préciser)

Durée de service (mois/années) _____ Total des dépenses mensuelles régulières liées au logement _____ \$

Total des dépenses mensuelles liées au crédit (contrat de crédit/bail) _____ \$

Nom du Demandeur: _____

AVIS: Les termes **vous, votre** et **vos** désignent chaque personne qui présente une demande pour un compte multi-usage, y compris le demandeur, le codemandeur (le cas échéant) et le propriétaire principal (le cas échéant) désignés ci-dessus dans la présente demande de crédit. Les termes **nous, notre** et **nos** désignent John Deere Financial Inc., qui exerce ses activités sous la dénomination John Deere Finance, et les membres de son groupe ainsi que les personnes dont les services peuvent avoir été retenus pour s'occuper du compte du Demandeur. De temps à autre, vous autorisez John Deere Finance ainsi que les membres de son groupe à recueillir, utiliser et communiquer vos renseignements personnels aux fins suivantes (les « Fins »): a) évaluer votre solvabilité; b) vous consentir du crédit; c) vérifier votre identité et administrer tout compte que John Deere Finance pourrait ouvrir pour vous et en recouvrer des sommes; d) débiter, maintenir et faire évoluer votre relation d'affaires avec John Deere Finance en vue de vous offrir et d'administrer des produits, des services et du crédit; e) étudier votre admissibilité à des offres spéciales et des remises que John Deere Finance pourrait offrir; f) examiner votre historique d'achats; g) créer un système de cotes de solvabilité pour les activités de John Deere Finance; h) nous conformer au droit applicable; et i) aux fins promotionnelles décrites ci-après. John Deere Finance, ainsi que les membres de son groupe, peuvent également utiliser vos renseignements personnels (sans les communiquer) en vue de la promotion et de la commercialisation de produits, services et offres spéciales supplémentaires que John Deere Finance offre et que les membres de son groupe et/ou ses concessionnaires offrent également (notamment, les fournisseurs d'équipement agricole, commercial et de consommation et d'équipement de construction et forestier, les fournisseurs d'assurance et d'autres fournisseurs tiers), y compris par voie de vente directe. John Deere Finance peut également communiquer des renseignements personnels non confidentiels vous concernant (par ex.: nom et adresse postale) à des fournisseurs pour qu'ils puissent vous envoyer directement du matériel promotionnel. Si vous ne désirez pas que John Deere Finance ou les membres de son groupe utilisent vos renseignements personnels pour créer un système de cotes de solvabilité ou à des fins promotionnelles de cette manière ou si vous ne désirez pas que John Deere Finance communique des renseignements personnels non confidentiels vous concernant à des fournisseurs à des fins promotionnelles, veuillez communiquer en tout temps avec John Deere Finance au **1-800-321-3766** ou écrire à John Deere Finance au 3430, rue Superior Oakville (Ontario) L6L 0C4.

Si vous êtes une personne physique, vous autorisez John Deere Finance, ainsi que les membres de son groupe, à réaliser les Fins précitées, à communiquer vos renseignements personnels aux concessionnaires et commerçants (tels que les concessionnaires John Deere et les commerçants du compte multi-usage de John Deere Finance) ainsi qu'aux fournisseurs précités et à recueillir de tels renseignements auprès de ces personnes, et, dans le cadre de l'évaluation de votre solvabilité et du crédit qui vous est consenti, et de la création d'un système de cotes de solvabilité, à communiquer vos renseignements personnels à des agences d'évaluation du crédit, des bureaux de crédit, des institutions financières, à vos créanciers et votre employeur, et vous nous autorisez également à recueillir des renseignements personnels vous concernant auprès de ces personnes. De plus, vous nous autorisez à communiquer vos renseignements personnels à des entités que vous avez indiquées sur votre formulaire de demande de crédit et à recueillir auprès de celles-ci des renseignements personnels vous concernant.

John Deere Finance et les membres de son groupe se réservent le droit de céder votre entente, ainsi que toute autre entente que vous pourriez conclure avec John Deere Finance et tout compte que John Deere Finance pourrait ouvrir pour vous, à des tiers qui, en retour, ont également un droit de cession ultérieure. Vous accordez votre consentement à la communication de vos renseignements personnels à de tels cessionnaires ainsi qu'à la collecte, l'utilisation et la communication de vos renseignements personnels par eux suivant ce qui est nécessaire pour administrer tout compte que John Deere Finance pourrait ouvrir pour vous et recouvrer des sommes dans un tel compte, de même que pour donner effet à la cession de votre entente ou de vos ententes et de votre compte à ces cessionnaires.

John Deere Finance et les membres de son groupe peuvent conserver vos renseignements dans leurs registres aussi longtemps qu'ils sont nécessaires aux Fins précitées. Votre consentement demeure valide après que la relation de John Deere Finance avec vous ait pris fin et peu importe si John Deere Finance vous consent ou non du crédit. Pour obtenir un exemplaire de la politique relative à la protection des renseignements personnels de John Deere Finance, vous pouvez téléphoner ou écrire au chef de la protection des renseignements personnels de John Deere Financial Inc., 3430, rue Superior Oakville (Ontario) L6L 0C4.

En signant ci-dessous, vous: (1) déclarez que les renseignements donnés dans la demande de crédit, y compris les renseignements donnés dans une page jointe aux présentes, sont complets et véridiques et sont donnés aux fins de la demande de crédit; (2) accusez réception d'une copie de la Convention de crédit relative au compte multi-usage de John Deere Finance et convenez de ses conditions et des conditions figurant sur la présente demande de crédit; et (3) si vous êtes un particulier, attestez que vous avez au moins 18 ans (19 ans pour les résidents des provinces où l'âge de la majorité est 19 ans).

Si le Demandeur est une compagnie ou une société de personnes, le Propriétaire Principal doit signer et une personne autorisée doit signer pour le compte du Demandeur.

SIGNER ICI X _____ Date: _____
 Signature du Demandeur Nom/titre en caractères d'imprimerie

X _____ Date: _____
 Signature du Propriétaire principal[†] Nom en caractères d'imprimerie

X _____ Date: _____
 Signature du Codemandeur[†] Nom en caractères d'imprimerie

[†]En signant ci-dessus, le Propriétaire principal et le Codemandeur reconnaissent et conviennent qu'ils sont personnellement responsables envers John Deere Finance relativement à toute obligation liée à un compte multi-usage qui peut être créé pour le Demandeur, et ils reconnaissent et conviennent être liés à John Deere Finance dans la même mesure que le Demandeur relativement à de telles obligations.

Réservé au Commerçant

N° du Commerçant: _____ Nom du Commerçant: _____

Nom de la personne-ressource: _____ N° de téléphone: _____

N° de téléc.: _____ Courriel: _____

N° de compte du client: _____ No d'autorisation: _____

Prix de vente: _____ Acompte/échange: _____

Montant financé: _____ N° du régime de crédit: _____

ENCADRÉ INFORMATIF — CONTRAT DE CRÉDIT VARIABLE AUTRE QUE POUR L'UTILISATION D'UNE CARTE DE CRÉDIT (Loi sur la protection du consommateur, article 125)

Limite de crédit consentie	Votre limite de crédit est le montant qui vous est communiqué par écrit par John Deere Finance ci-après. Votre limite de crédit sera également mentionnée dans votre Relevé mensuel et elle est donnée sous réserve de ce qui est indiqué à la rubrique intitulée « LIMITE DE CRÉDIT » ci-après. Limite de crédit : _____ \$
Taux de crédit	Le taux de crédit annuel (le « TCA ») actuellement applicable à votre compte multi-usage est de 19,75 % par année, soit un taux quotidien de 0,05411 % . Le TCA peut varier à l'occasion, tel que précisé ci-après à la rubrique intitulée « Modification de la présente Convention ». Le TCA applicable à tout moment figurera sur le Relevé mensuel ou sur toute autre forme d'avis, à notre gré. Des détails supplémentaires concernant le taux de crédit applicable sont fournis à la rubrique intitulée « Frais de crédit/Taux de crédit » ci-après.
Versement périodique minimal	Sous réserve des lois applicables, vous vous engagez à effectuer, au plus tard à la Date d'échéance du paiement, un Paiement minimum requis égal à : <ol style="list-style-type: none"> 1. tout montant en souffrance; plus 2. pour chaque Solde de conversion : <ol style="list-style-type: none"> (a) soit la plus élevée des deux sommes suivantes : 25 \$ ou 10 % du Solde de conversion, si ce solde dépasse 25 \$; (b) soit le Solde de conversion intégral, si ce solde est inférieur à 25 \$; plus 3. pour les achats : <ol style="list-style-type: none"> (a) soit la plus élevée des deux sommes suivantes : 25 \$ ou 10 % du Nouveau solde (à l'exception des Soldes de conversion, le cas échéant), si ce solde dépasse 25 \$; (b) soit le Nouveau solde intégral (à l'exception des Soldes de conversion, le cas échéant), si ce solde est inférieur à 25 \$; plus 4. pour les achats de produits à des conditions de financement spéciales, le versement mensuel communiqué au moment de l'achat auprès d'un commerçant participant.

VOIR AU VERSO

	EXIGIBILITÉ INTÉGRALE POUR LES COMPTES GOUVERNEMENTAUX. Malgré la rubrique précédente, si vous êtes un organisme gouvernemental fédéral, provincial, régional, municipal ou un autre organisme ou ministère gouvernemental ou si nos registres indiquent que votre compte multi-usage est classé comme un compte gouvernemental, le Paiement minimum requis correspond au Nouveau solde intégral de votre compte multi-usage et est exigible à la Date d'échéance du paiement.
Autres frais	s.o.

**JOHN DEERE FINANCIAL
CREDIT DU COMPTE MULTI-USAGE**

VOICI VOTRE CONVENTION. VEUILLEZ LA LIRE ATTENTIVEMENT ET LA CONSERVER DANS VOS DOSSIERS.

<i>Date:</i>	<i>Si vous (terme défini ci-après) êtes un consommateur ou si votre compte multi-usage est un Compte de commerçant autorisé, la présente Convention prend effet à la date où vous utilisez, ou un Utilisateur autorisé (terme défini ci-après) utilise, pour la première fois le compte multi-usage. Si vous n'êtes pas un consommateur, la présente Convention prend effet à la date d'acceptation de votre Demande de crédit.</i>
<i>Lieu:</i>	La présente Convention est réputée avoir été conclue au Québec.
<i>Nom du Commerçant:</i>	John Deere Financial Inc.
<i>Adresse du Commerçant:</i>	3430, rue Superior Oakville (Ontario) L6L 0C4 -AVIS – VEUILLEZ FAIRE PARVENIR TOUT PAIEMENT À L'ADRESSE SUIVANTE: P.O. Box 4305, Station A, Toronto, ON M5W 3B1 -AVIS – VEUILLEZ FAIRE PARVENIR TOUTE AUTRE CORRESPONDANCE À L'ADRESSE SUIVANTE: 3430, rue Superior Oakville (Ontario) L6L 0C4

VOIR AU VERSO

	-TOUT ENVOI DE CORRESPONDANCE À UNE AUTRE ADRESSE PEUT RETARDER NOTRE RÉPONSE – Pour toute question ou demande de renseignements, veuillez composer le 1-800-356-9033 .
<i>Nom et adresse du consommateur:</i>	<i>La présente Convention est conclue par chaque personne ou entreprise (y compris le codemandeur et le propriétaire principal, le cas échéant) qui demande et obtient un compte multi-usage, et leur adresse est indiquée sur la Demande de crédit fournie au commerçant.</i>
<i>Le montant maximum de crédit accordé:</i>	<i>Le montant maximum de crédit accordé est celui qui vous est communiqué par écrit par John Deere Finance ci-dessus, sous réserve de ce qui est indiqué à la rubrique intitulée « LIMITE DE CRÉDIT » ci-après.</i>
<i>La durée de chaque période pour laquelle un état de compte est fourni:</i>	Un mois.
<i>Le versement minimum exigé pour chaque période:</i>	Voir la rubrique intitulée « PAIEMENT MINIMUM REQUIS » ci-après.
<i>Le délai pendant lequel le consommateur peut s'acquitter de son obligation sans avoir à payer de frais de crédit:</i>	Pas moins de 21 jours .
<i>Le taux de crédit annuel:</i>	Le taux de crédit annuel est indiqué à la rubrique intitulée « FRAIS DE CRÉDIT/TAUX DE CRÉDIT » ci-après.
<i>Un tableau d'exemples de frais de Crédit:</i>	Un tableau d'exemples de frais de crédit paraît à la rubrique intitulée « FRAIS DE CRÉDIT/TAUX DE CRÉDIT » ci après.

VOIR AU VERSO

TERMINOLOGIE. Dans la présente Convention, les mots **vous, votre et vos** renvoient à chaque personne ou entreprise qui demande et obtient un compte multi-usage, ce qui comprend les demandeurs, les codemandeurs (le cas échéant) et le propriétaire principal (le cas échéant). Les mots **nous, notre et nos** renvoient à John Deere Financial Inc., exerçant ses activités sous la dénomination John Deere Finance. **Demande de crédit** s'entend de la demande de crédit que vous avez remplie et qui fait partie intégrante de la présente Convention. Les termes **compte multi-usage de John Deere Finance et compte multi-usage** désignent le compte de crédit renouvelable offert par John Deere Finance (anciennement connu sous le nom d'AgLineSM).

COMPTE MULTI-USAGE DE JOHN DEERE FINANCE.

Vous nous demandez un compte multi-usage en demandant un Compte privilégié ou en utilisant un Compte de commerçant autorisé dans le but de faire un achat auprès d'un commerçant qui nous demande d'en ouvrir un pour vous. Vous convenez que la présente Convention s'appliquera à tous les achats portés à votre compte multi-usage par vous-même ou par toute personne à laquelle vous donnez votre autorisation (un « **Utilisateur autorisé** »). Vous convenez que toute utilisation autorisée de votre compte multi-usage constitue une acceptation de votre part de toutes les conditions de la présente Convention, qui peut être modifiée à l'occasion. Si vous êtes un consommateur, la présente Convention prend effet à la date à laquelle vous, ou un Utilisateur autorisé, employez votre compte multi-usage. Si vous n'êtes pas un consommateur, la présente Convention prend effet à la date d'acceptation de votre Demande de crédit. Il vous appartient de payer toutes les sommes exigibles portées à votre compte multi-usage. Vous nous autorisez à honorer tout achat porté à votre compte multi-usage par vous-même ou par un Utilisateur autorisé, effectué par courrier ordinaire, par téléphone, par Internet, par ordinateur personnel ou par tout autre moyen. Vous convenez que votre signature n'est pas nécessaire à des fins d'identification dans ces cas. Si vous nous faites parvenir votre Demande de crédit par télécopieur ou par voie électronique, vous convenez que la télécopie ou la copie électronique de cette Demande de crédit aura le même effet qu'un original signé. Vous nous informerez sans délai de toute perte ou de tout vol présumé de votre compte multi-usage ou de toute utilisation non autorisée de votre compte multi-usage, à l'adresse suivante: John Deere Finance, 3430, rue Superior, Oakville (Ontario) L6L 0C4, ou au numéro de téléphone indiqué au recto de votre Relevé mensuel. Si vous nous communiquez cette information verbalement, vous la confirmerez par écrit. Vous devrez être responsable de toute utilisation non autorisée de votre compte multi-usage jusqu'à ce que nous recevions un avis de votre part, mais votre responsabilité ne dépassera en aucun cas la somme de **50 \$** si vous êtes un consommateur. Vous vous engagez à nous informer sans délai de tout changement de votre nom, de votre adresse postale ou de votre établissement commercial. Aux fins de la présente Convention, vous serez réputé résider dans la province de votre adresse de facturation figurant dans nos registres. Vous consentez à ce que vos conversations téléphoniques avec nous soient éventuellement enregistrées à des fins éducatives afin d'améliorer davantage notre service à la clientèle. Vous consentez à ce que nous vous téléphonions en utilisant un dispositif de composition et d'annonce automatique. Vous reconnaissez que personne n'est intervenu en qualité de courtier à l'égard du compte multi-usage.

UTILISATEURS AUTORISÉS. Pour donner le droit d'utiliser votre compte multi-usage à un Utilisateur autorisé, vous devez remplir un formulaire d'Autorisation limitée d'accès à un compte à l'établissement d'un commerçant où l'utilisateur additionnel effectuera les achats.

Pour annuler ce droit, vous devez remplir la section inférieure du formulaire d'Autorisation limitée d'accès à un compte, y compris indiquer la date de prise d'effet de l'annulation de l'accès de l'Utilisateur autorisé au compte multi-usage, et nous retourner le formulaire. Les Utilisateurs autorisés ne sont pas responsables du paiement des sommes portées à votre compte multi-usage et ne recevront pas de Relevé mensuel (les caractéristiques

VOIR AU VERSO

des Relevés mensuels sont décrites ci-après). Nous déclinons toute responsabilité à l'égard des sommes portées à votre compte multi-usage par un commerçant, en lien avec un Utilisateur autorisé, après que vous ayez dûment annulé l'accès d'un Utilisateur autorisé à votre compte multi-usage. Ces sommes peuvent être contre-passées au commerçant. (Voir la rubrique « Contre-passation aux commerçants » ci-après.)

DEMANDEUR, CODEMANDEUR(S) ET PROPRIÉTAIRE PRINCIPAL. Le demandeur, les codemandeurs (le cas échéant) et le propriétaire principal (le cas échéant) désignés dans la Demande de crédit sont chacun solidairement, collectivement et individuellement, responsables de toutes les obligations et de toutes les sommes exigibles en vertu de la présente Convention. Si vous avez obtenu votre compte multi-usage à la suite de l'achat à un commerçant, de notre part, du solde existant de votre compte de crédit, vous êtes responsable de toutes les obligations et de toutes les sommes exigibles en vertu de la présente Convention.

TYPE DE COMPTE. Votre compte multi-usage est un **Compte de commerçant autorisé** si nous avons acheté le solde existant de votre compte de crédit (le « **Solde de conversion** ») à un commerçant ou si un commerçant a demandé que nous ouvrons un compte multi-usage pour vous. Si vous avez obtenu votre compte multi-usage à la suite de notre approbation de votre Demande de crédit remplie, votre compte multi-usage est un **Compte privilégié**. Votre Relevé mensuel indiquera si votre compte multi-usage est un Compte de commerçant autorisé ou un Compte privilégié. Vous ne pouvez utiliser votre Compte de commerçant autorisé que chez le commerçant auquel nous avons acheté votre Solde de conversion ou chez un commerçant qui nous a demandé d'ouvrir un compte multi-usage pour vous. Un Compte privilégié peut être utilisé chez tous les commerçants participants offrant un compte multi-usage de John Deere Finance. Si vous détenez un Compte de commerçant autorisé, vous pouvez nous demander de le convertir en un Compte privilégié en remplissant une Demande de crédit.

CONDITIONS DE PAIEMENT DU COMPTE. Vous serez tenu d'effectuer un paiement minimum (le « **Paiement minimum requis** ») chaque mois et des Frais de crédit seront ajoutés à tout solde impayé du compte multi-usage. Le calcul des Frais de crédit est expliqué ci-après.

UTILISATION DU COMPTE. Vous vous engagez à utiliser votre compte multi-usage exclusivement pour effectuer des achats à des fins agricoles, commerciales, gouvernementales, personnelles, familiales, ménagères ou domestiques.

Vous pouvez effectuer des achats jusqu'à concurrence de votre Limite de crédit et vous vous engagez à nous payer la totalité des sommes portées à votre compte multi-usage ainsi que les Frais de crédit et tous autres frais décrits ci-après comme le prévoit la présente Convention.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de refus d'un achat sur votre compte multi-usage de la part d'un commerçant. Nous déclinons toute responsabilité à l'égard de tous les biens et services acquis ou fournis à la suite de l'utilisation de votre compte multi-usage. L'ensemble des réclamations et des différends concernant toute opération doivent être réglés entre vous et le commerçant, à l'établissement où les sommes ont été engagées, et n'ont aucun effet sur votre obligation de nous payer.

LIMITE DE CRÉDIT. Votre Limite de crédit correspond à celle qui est indiquée par écrit par John Deere Finance ci-dessus, et celle-ci sera également indiquée sur votre Relevé mensuel. Nous pouvons diminuer votre Limite de crédit à tout moment sans vous en donner avis. Nous pouvons augmenter votre Limite de crédit sur demande expresse de votre part. Vous pouvez nous demander de modifier votre Limite de crédit par écrit, à l'adresse susmentionnée.

RELEVÉ MENSUEL. Nous vous enverrons un relevé mensuel (un « **Relevé mensuel** ») à la fin de chaque Cycle de facturation (intervalles d'environ un mois commençant à la date suivant celle du Relevé mensuel précédent et se terminant à la date du Relevé mensuel courant). À moins qu'il ne soit autrement prévu par la loi, nous n'enverrons un Relevé mensuel que lorsque des mouvements seront enregistrés dans votre compte multi-usage ou que le compte multi-usage affichera un solde impayé. Nous n'enverrons un Relevé mensuel qu'au demandeur. Votre Relevé mensuel indiquera le solde antérieur de votre compte, le Nouveau solde (défini ci-après), les Frais de crédit, le cas échéant, le Paiement minimum requis et la Date d'échéance du paiement. De plus, le Relevé mensuel indiquera votre Limite de crédit disponible, une liste détaillée des achats, des paiements et des crédits courants, ainsi que d'autres renseignements concernant votre compte multi-usage.

Si vous pensez que votre Relevé mensuel est inexact, écrivez-nous sur une feuille de papier distincte, à l'adresse indiquée au recto de votre Relevé mensuel, au plus tard **60** jours après l'envoi de notre part du premier relevé sur lequel apparaissait l'erreur ou le problème. Décrivez l'erreur et indiquez votre numéro de compte multi-usage sur toute correspondance. Sinon, chaque Relevé mensuel sera réputé avoir été irréfutablement accepté par vous comme étant exact, sauf en ce qui concerne toute somme mal créditée.

PAIEMENT. La **Date d'échéance du paiement** est la date à laquelle le paiement est exigible à l'adresse indiquée au recto de votre Relevé mensuel. Vous pouvez payer intégralement le Nouveau solde ou payer plus que le Paiement minimum requis décrit ci-après à tout moment, et vous pourriez éviter ou diminuer les Frais de crédit en effectuant ce paiement avant la Date d'échéance du paiement. Cependant bien que le paiement d'une somme supérieure au Paiement minimum requis diminuera votre solde, il ne peut pas servir à acquitter à l'avance des Paiements minimums requis futurs ni ne peut y être affecté. Si la Date d'échéance du paiement tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié, le paiement doit être effectué au plus tard le jour ouvrable précédant cette date. Tous les paiements doivent être effectués en dollars canadiens et être tirés sur des fonds déposés au Canada.

Vous pouvez payer votre compte multi-usage dans la plupart des institutions financières ou à la plupart des guichets automatiques bancaires (**GAB**) à service complet. Veuillez vous renseigner auprès de votre institution financière ou de l'exploitant de votre GAB pour confirmer qu'il acceptera le paiement de votre compte multi-usage. Pour payer par le biais d'un GAB, vous aurez besoin du talon de votre Relevé mensuel et d'un chèque établi à l'ordre de John Deere Finance. Prévoyez jusqu'à **5** jours pour le report, à votre compte multi-usage, des paiements effectués à un GAB ou dans une institution financière. L'institution financière peut éventuellement vous imposer des frais pour ce mode de paiement.

FRAIS DE CRÉDIT/TAUX DE CRÉDIT. Des Frais de crédit calculés au taux de crédit annuel applicable déterminé par nous (le « **TCA** ») s'accumuleront sur le solde de votre compte multi-usage. Le TCA actuellement applicable à votre compte multi-usage est de **19,75 %** par année, soit un taux quotidien de **0,05411 %**.

Le tableau suivant présente des exemples de Frais de Crédit calculés au TCA:

Solde impayé	Frais de crédit pour 30 jours
500 \$	8,12 \$
1 500 \$	24,35 \$
3 000 \$	48,70 \$

VOIR AU VERSO

VOIR AU VERSO

Le TCA peut varier à l'occasion, tel que précisé ci-après à la rubrique intitulée « Modification de la présente Convention ». Le TCA applicable à tout moment figurera sur le Relevé mensuel ou sur toute autre forme d'avis, à notre gré. Votre TCA modifié s'appliquera au solde existant de votre compte multi-usage ainsi qu'aux achats futurs. Une augmentation du TCA fera augmenter les Frais de crédit totaux qui s'accumulent sur votre compte multi-usage ainsi que le solde sur lequel votre Paiement minimum requis est calculé.

FRAIS DE CRÉDIT CUMULÉS. Les Frais de crédit s'accumuleront sur le solde de votre compte multi-usage de la manière suivante:

ACHATS. Sous réserve de ce qui est indiqué ci-après à la sous-rubrique « Délai de grâce », si votre Nouveau solde n'est pas payé intégralement au plus tard à la Date d'échéance du paiement, nous appliquerons des Frais de crédit aux achats effectués à l'intérieur de votre Limite de crédit; ceux-ci s'accumuleront à partir de la date d'achat (à moins que nous ne choisissons d'utiliser une date ultérieure) et seront calculés de la manière énoncée ci-après. Votre Nouveau solde est composé de tout solde impayé figurant sur le Relevé mensuel précédent additionné des Frais de crédit et des achats portés au compte au cours du Cycle de facturation moins les paiements, les crédits et les autres redressements portés au compte au cours du Cycle de facturation. La Date d'échéance du paiement ne tombera pas moins de **21** jours après la date de l'envoi par la poste du Relevé mensuel. Afin d'éviter des Frais de crédit additionnels sur vos nouveaux achats, vous devez payer intégralement le Nouveau solde au plus tard à la Date d'échéance du paiement indiquée sur votre Relevé mensuel.

DÉLAI DE GRÂCE. Nous n'imputerons pas de Frais de crédit sur les achats paraissant pour la première fois sur votre Relevé mensuel si vous payez intégralement le Nouveau solde au plus tard à la Date d'échéance du paiement conformément à la présente Convention. Si vous ne payez pas intégralement le Nouveau solde au plus tard à la Date d'échéance du paiement, nous imputerons des Frais de crédit au « Solde quotidien moyen » qui sera recalculé afin d'inclure chaque achat (autre que les achats qui n'ont encore jamais paru sur votre Relevé mensuel) à partir de la date à laquelle il est affiché sur votre compte multi-usage, jusqu'à la réception du paiement intégral. Si vous faites un paiement partiel, le « Solde quotidien moyen » sera réduit pour refléter le montant de votre paiement et la date à laquelle nous le recevons, et nous continuerons d'imputer des Frais de crédit au solde jusqu'à la réception du paiement intégral.

CALCUL DES FRAIS DE CRÉDIT. Sauf indication contraire, vos Frais de crédit seront déterminés de la manière suivante:

Le TCA divisé par le nombre de jours dans l'année civile est utilisé pour déterminer le taux périodique quotidien. Le taux périodique quotidien applicable est multiplié par le « Solde quotidien moyen » de vos achats, y compris les opérations courantes, puis multiplié par le nombre de jours compris dans le Cycle de facturation courant. Pour obtenir le « Solde quotidien moyen », nous prenons le solde de départ de vos achats à chaque jour, en commençant par le Solde précédent impayé le premier jour du Cycle de facturation, sous réserve de ce qui est indiqué ci-dessus, puis nous ajoutons les nouveaux achats et débits, notamment les Frais de crédit impayés et les autres frais relativement aux Cycles de facturation précédents, et enfin nous soustrayons les paiements ou les crédits. Cette formule détermine le solde quotidien. À moins que nous ne choisissons d'utiliser une date ultérieure, les achats sont ajoutés au solde quotidien à la date d'achat. Nous additionnons les soldes quotidiens pour le Cycle de facturation et divisons le total par le nombre de jours dans ce cycle. Cette opération nous donne le « Solde quotidien moyen » paraissant sur votre Relevé mensuel.

Pour éviter ou réduire les Frais de crédit, vous devez payer intégralement les sommes impayées à l'égard de votre compte multi-usage au plus tard à la Date d'échéance du paiement. Les Frais de crédit impayés sont inclus dans le calcul des soldes pour lesquels des Frais de crédit sont exigibles au cours du Cycle de facturation suivant. Vous pourriez donc devoir payer des Frais de crédit sur les Frais de crédit impayés, ce qui pourrait augmenter le

coût de votre emprunt, sur une base annualisée, à un taux réel supérieur au TCA utilisé pour calculer les Frais de crédit exigibles sur votre compte multi-usage, selon vos antécédents de paiement. Le paiement intégral du solde de votre compte multi-usage au plus tard à la Date d'échéance du paiement peut réduire le coût réel de votre emprunt, sur une base annualisée, à un taux inférieur à ce TCA.

PAIEMENT MINIMUM REQUIS. Sous réserve des lois applicables, vous vous engagez à effectuer, au plus tard à la Date d'échéance du paiement, un Paiement minimum requis égal à:

1. tout montant en souffrance; **plus**
2. pour chaque Solde de conversion:
 - (a) soit la plus élevée des deux sommes suivantes: **25 \$** ou **10 %** du Solde de conversion, si ce solde dépasse **25 \$**;
 - (b) soit le Solde de conversion intégral, si ce solde est inférieur à **25 \$**; **plus**
3. pour les achats réguliers:
 - (a) soit la plus élevée des deux sommes suivantes: **25 \$** ou **10 %** du Nouveau solde (à l'exception des Soldes de conversion, le cas échéant), si ce solde dépasse **25 \$**;
 - (b) soit le Nouveau solde intégral (à l'exception des Soldes de conversion, le cas échéant), si ce solde est inférieur à **25 \$**; **plus**
4. pour les achats de produits à des conditions de financement spéciales, le versement mensuel communiqué au moment de l'achat auprès d'un commerçant participant (voir la rubrique « Promotions spéciales » ci-après).

EXIGIBILITÉ INTÉGRALE POUR LES COMPTES GOUVERNEMENTAUX. Malgré la rubrique précédente, si vous êtes un organisme fédéral, provincial, régional, municipal ou un autre organisme ou ministère gouvernemental ou si nos registres indiquent que votre compte multi-usage est classifié comme un compte gouvernemental, le Paiement minimum requis correspond au Nouveau solde intégral de votre compte multi-usage et est exigible à la Date d'échéance du paiement.

PROMOTIONS SPÉCIALES. À l'occasion, des conditions de financement spéciales ou d'autres promotions peuvent être offertes pour l'achat de certains articles chez des commerçants participants. Ces conditions spéciales seront communiquées par le commerçant au moment de l'achat. Les achats que vous effectuez pendant ces promotions spéciales seront indiqués séparément à ce titre sur votre Relevé mensuel et feront partie du solde sur lequel vos Frais de crédit et votre Paiement minimum requis seront calculés au moment précisé selon les conditions spéciales qui vous ont été communiquées au moment de l'achat, lesquelles font partie intégrante de la présente Convention. Si vous êtes en défaut de respecter vos obligations envers John Deere Finance, vous pourriez ne plus être admissible aux conditions de financement ou aux promotions spéciales et, sous réserve des lois applicables et à notre gré, les Frais de crédit applicables aux sommes impayées de votre compte multi-usage à l'égard des conditions ou promotions spéciales seront assujettis au TCA et calculés conformément aux rubriques intitulées « Frais de crédit/Taux de crédit », « Frais de crédit cumulés » et « Calcul des frais de crédit ».

FRAIS EN CAS DE PAIEMENT REFUSÉ. Si vous nous faites parvenir un chèque qui fait l'objet d'un refus de paiement, nous ajouterons au solde exigible à l'égard de votre compte multi-usage des frais de **20 \$**, dans la mesure où la loi n'impose pas de limite ou d'interdiction à cet égard.

FRAIS DE RECouvreMENT. Si nous devons confier le recouvrement du solde de votre compte multi-usage à un agence de recouvrement ou un

VOIR AU VERSO

VOIR AU VERSO

avocat, vous serez tenu de payer les frais de l'agence de recouvrement et les honoraires (judiciaires et extrajudiciaires) de l'avocat plus les frais de justice et les frais connexes ainsi que tous les frais et dépens reliés à une faillite, dans la mesure où la loi n'impose pas de limite ou d'interdiction à cet égard.

AUTRES SERVICES. Des tiers peuvent vous offrir, à l'égard de votre compte multi-usage, des caractéristiques, des services et des améliorations additionnels. Vous convenez que nous n'engageons aucunement notre responsabilité à l'égard de ces caractéristiques, services ou améliorations et que seuls ces tiers en sont responsables.

ACCEPTATION DU PAIEMENT. Nous pouvons accepter les paiements en retard ou partiels, ainsi que les paiements avec la mention « paiement intégral » ou comportant d'autres mentions restrictives, sans perdre aucun de nos droits en vertu de la présente Convention.

RAPPORTS DE SOLVABILITÉ. Sans limiter la généralité du consentement à la communication de renseignements personnels contenu dans la Demande de crédit, vous consentez par les présentes à ce qui suit: Nous pouvons faire part de votre respect de la présente Convention à des agences d'évaluation du crédit et à des tiers qui nous demandent des références concernant le crédit; Nous pouvons demander en tout temps à des agences d'évaluation du crédit ou à des tiers que vous mentionnez comme références concernant le crédit, des rapports de solvabilité ou des renseignements concernant vos antécédents de crédit; Vous nous autorisez à communiquer des renseignements concernant votre compte multi-usage aux membres de notre groupe et à toute personne qui pourrait administrer le compte multi-usage de John Deere Finance en notre nom.

ASSURANCE SUR LES BIENS. Vous devez maintenir une assurance tous risques contre les dommages matériels pour chaque article dont au moins **5 000 \$** est financé par l'entremise de votre compte multi-usage jusqu'à ce que cet article soit intégralement payé à la suite de l'affectation de vos paiements de la manière décrite dans la présente Convention. Vous pouvez obtenir une telle couverture d'assurance de quelque source que ce soit; elle n'est toutefois pas offerte par nous ou par notre entremise. Vous nommerez John Deere Finance comme bénéficiaire désigné de l'assurance, et elle aura droit à un préavis d'au moins **10** jours si l'assurance est annulée; à notre demande, vous devez nous fournir la preuve d'assurance. Vous ordonnez irrévocablement à l'assureur de nous payer le produit de cette assurance. Vous nous autorisez à présenter et à régler des réclamations, à endosser en votre ou vos noms tout effet de commerce et à appliquer le produit du règlement au solde impayé du prix d'achat de l'article (y compris les charges financières) ou, à notre gré, à la restauration de ce dernier, et à vous remettre tout excédent.

FERMETURE OU SUSPENSION DE VOTRE COMPTE. Vous pouvez fermer votre compte multi-usage à tout moment en nous avisant par écrit. Nous pouvons fermer ou suspendre votre compte multi-usage à l'égard d'achats futurs à tout moment sans préavis; toutefois, si vous êtes un consommateur, nous vous donnerons un avis, comme l'exige la loi, avant de le fermer ou de le suspendre. Nous pouvons fermer ou suspendre votre compte multi-usage sans préavis à l'égard d'achats futurs si votre compte multi-usage reste inactif pendant au moins **12** mois; toutefois, si vous êtes un consommateur, nous vous donnerons un avis, comme l'exige la loi, avant de le fermer ou de le suspendre. Vous demeurez responsable du paiement de toutes les sommes que vous nous devez, conformément aux conditions de la présente Convention, même si nous fermons ou suspendons votre compte multi-usage.

AFFECTATION DES PAIEMENTS. Les paiements seront crédités à la date de réception, à l'adresse figurant sur le talon de paiement de votre Relevé

mensuel, s'ils nous parviennent avant **9 h**, heure de l'Est, du lundi au vendredi, à l'exclusion des jours fériés (sinon, le prochain jour ouvrable). Si un paiement n'est pas accompagné du talon de paiement ou ne parvient pas à l'adresse sur le bordereau de paiement de votre Relevé mensuel, le crédit de votre paiement peut être retardé d'un maximum de **5** jours.

Les paiements sont d'abord affectés au Paiement minimum requis exigible à l'égard de votre compte multi-usage. Si vous payez plus que le Paiement minimum requis, le paiement sera d'abord affecté au solde impayé du Cycle de facturation précédent, à l'exception des soldes pour lesquels les paiements ont été reportés, puis aux achats effectués pendant le Cycle de facturation courant, à l'exception des soldes pour lesquels les paiements ont été reportés, et enfin à tout solde reporté selon l'ordre des dates d'échéance.

CONTRE-PASSATION AUX COMMERÇANTS. Nous pouvons contre-passer à un commerçant qui vous a vendu des biens ou des services portés à votre compte multi-usage toute partie du solde de votre compte multi-usage se rapportant à ces achats. Dans ce cas, nos droits en vertu de la présente Convention qui se rapportent à cette partie du solde de votre compte multi-usage seront réputés avoir été cédés au commerçant dans la mesure de cette contre-passation. Vous donnez votre accord à une telle cession et vous vous engagez en outre à payer au commerçant le montant de cette contre-passation conformément aux conditions de la présente Convention.

DÉFAUT. Vous serez en défaut si: a) vous n'effectuez pas le Paiement minimum requis; b) à notre avis, votre aptitude à rembourser est réduite de manière importante par un dépassement de votre Limite de crédit, par un changement de votre emploi ou de votre situation financière, par une augmentation de vos obligations financières, par une procédure de faillite ou par une action en insolvabilité vous concernant, par l'exercice d'une saisie, d'une saisie-arrêt ou d'une saisie-exécution contre vous ou vos biens, par votre décès ou votre incapacité ou, si vous êtes une société par actions, une société de personnes, une association ou une autre entité commerciale et faites l'objet d'une dissolution, d'une liquidation, d'une cessation d'activités ou d'une fusion, ou manquez de toute autre manière à votre obligation de vous maintenir en règle dans toutes les provinces dans lesquelles vous faites des affaires; c) vous nous fournissez des informations fausses ou trompeuses à l'égard de votre Demande de crédit ou de votre compte multi-usage; ou d) vous ne vous acquittez pas de toute autre obligation qui vous incombe en vertu de la présente Convention, en sa version modifiée le cas échéant. L'inclusion, de notre part, de tout Paiement minimum requis facturé précédemment et de toute partie des chèques ayant fait l'objet d'un refus de paiement dans le Paiement minimum requis indiqué sur votre Relevé mensuel ne constitue pas une renonciation de notre part à votre défaut.

En cas de défaut de votre part, nous pouvons exiger le paiement immédiat de l'intégralité du solde de votre compte multi-usage. Lorsque la loi l'exige, nous vous donnerons un préavis écrit de **30** jours et la possibilité de remédier à ce défaut de la manière prévue ci-après. En outre, nous pouvons, sans vous donner aucun autre avis, fermer ou suspendre votre compte multi-usage, limiter les sommes qui y sont portées et révoquer votre compte multi-usage; toutefois, si vous êtes un consommateur, nous vous donnerons un avis comme l'exige la loi. Le compte multi-usage reste notre propriété. Si nous révoquons votre compte multi-usage, vous vous engagez à cesser de l'utiliser sans délai. Dans ces circonstances, vous vous engagez aussi à faire interrompre l'usage, par chaque Utilisateur autorisé, de votre compte multi-usage. Si un commerçant vous demande de lui remettre un compte multi-usage non valide ou révoquée, vous vous engagez à le faire.

VOIR AU VERSO

VOIR AU VERSO

La clause qui suit ne s'applique à vous que si vous êtes un consommateur qui est un résident du Québec:

Mention exigée par la *Loi sur la protection du consommateur* (Québec).

(Clause de déchéance du bénéfice du terme)

Avant de se prévaloir de cette clause, le commerçant doit expédier au consommateur un avis écrit et, à moins d'en être exempté conformément à l'article **69** du Règlement général, un état de compte.

Dans les **30** jours qui suivent la réception par le consommateur de l'avis et, s'il y a lieu, de l'état de compte, le consommateur peut:

- a) soit remédier au fait qu'il est en défaut;
- b) soit présenter une demande au tribunal pour faire modifier les modalités de paiement prévues au présent contrat.

Le consommateur aura avantage à consulter les articles **104 à 110** de la *Loi sur la protection du consommateur* (chapitre P-40.1) de même que l'article **69** du Règlement général adopté en vertu de cette Loi et, au besoin, à communiquer avec l'Office de la protection du consommateur.

REPORT DE L'APPLICATION. Nous pouvons retarder l'application de nos droits en vertu de la présente Convention sans les perdre.

COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES. Vous consentez à ce que, lorsque la loi le permet, tous avis, relevés et communications relatifs à votre compte multi-usage vous soient livrés sous forme imprimée ou par voie électronique, si vous nous fournissez une adresse électronique lorsque vous faites votre demande de compte multi-usage ou à une date ultérieure. Nous vous enverrons ces avis, relevés et communications à l'adresse électronique la plus récente que vous nous avez fournie jusqu'à ce que nous recevions de votre part un avis faisant état de votre nouvelle adresse électronique.

RÉGIME JURIDIQUE. La présente Convention est régie par les lois du Québec et par les lois fédérales qui s'y appliquent. La présente Convention représente l'intégralité de l'entente intervenue entre nous et aucune modification ne peut y être apportée verbalement. L'invalidité d'une disposition de la présente Convention ne porte pas atteinte à la validité et à la force exécutoire du reste de ses conditions. Vous ne pouvez pas céder la présente Convention. En plus de notre droit de céder toute partie du solde de votre compte multi-usage à un commerçant, nous pouvons céder la présente Convention ou votre compte multi-usage à tout moment, en vous en faisant parvenir l'avis qu'exige la loi, le cas échéant.

MODIFICATION DE LA PRÉSENTE CONVENTION.

Nous pouvons modifier la présente Convention de toute manière autorisée par la loi et nous pouvons modifier le Taux de crédit en vous faisant parvenir un préavis de **30** jours, comme l'exige la loi, à la dernière adresse figurant dans nos registres. Cet avis peut être contenu dans votre Relevé mensuel ou prendre toute autre forme, à notre gré. Dans la mesure où la loi le permet et où nous l'indiquons dans notre avis, les modifications s'appliqueront au solde existant de votre compte multi-usage ainsi qu'aux opérations futures.

VOIR AU VERSO

Les clauses qui suivent ne s'appliquent à vous que si vous êtes un consommateur qui est un résident du Québec:

Mention exigée par la *Loi sur la protection du consommateur* (Québec).

(Contrat de crédit variable autre que celui conclu pour l'utilisation d'une carte de crédit)

1) Si le consommateur utilise la totalité ou une partie du crédit consenti pour payer en totalité ou en partie l'achat ou le louage d'un bien ou la prestation d'un service, il peut, lorsque le contrat de crédit variable a été conclu à l'occasion et en considération du contrat de vente ou de louage d'un bien ou du contrat de service et que le commerçant et le commerçant de crédit variable ont collaboré en vue de l'octroi du crédit, opposer au commerçant de crédit variable les moyens de défense qu'il peut faire valoir à l'encontre du commerçant vendeur, locateur, entrepreneur ou prestataire du service.

Le consommateur peut aussi exercer, dans les circonstances décrites ci-dessus, à l'encontre du commerçant de crédit variable ou de son cessionnaire les droits qu'il peut faire valoir à l'encontre du commerçant vendeur, locateur, entrepreneur ou prestataire du service si ce dernier a cessé ses activités ou n'a pas d'actif au Québec, est insolvable ou est déclaré failli. Le commerçant de crédit variable ou son cessionnaire est alors responsable de l'exécution des obligations du commerçant vendeur, locateur, entrepreneur ou prestataire du service jusqu'à concurrence, selon le cas, du montant de sa créance au moment de la conclusion du contrat, du montant de sa créance au moment où elle lui a été cédée ou du paiement qu'il a reçu s'il la cède.

2) Le consommateur solidairement responsable avec un autre consommateur des obligations découlant d'un contrat de crédit variable est libéré des obligations résultant de toute utilisation du compte de crédit variable après avoir avisé par écrit le commerçant qu'il n'utilisera plus le crédit consenti et n'entend plus être solidairement responsable de l'utilisation future par l'autre consommateur du crédit consenti à l'avance et lui avoir fourni, à cette occasion, une preuve qu'il en a informé l'autre consommateur en lui transmettant un avis écrit à cet effet à sa dernière adresse ou adresse technologique connue.

Tout paiement effectué par le consommateur par la suite doit être imputé aux dettes contractées avant l'envoi de l'avis au commerçant.

3) Le commerçant doit, à la fin de chaque période, transmettre sans délai au consommateur un état de compte. Le commerçant est

VOIR AU VERSO

dispensé de transmettre un état de compte au consommateur pour une période donnée lorsque, au cours de cette période, il n'y a eu ni avance ni paiement relativement au compte du consommateur et que le solde du compte à la fin de la période est nul.

4) Si le consommateur effectue un paiement au moins égal au solde du compte à la fin de la période précédente dans les **21** jours suivant la date de la fin de la période, aucuns frais de crédit ne peuvent lui être exigés sur ce solde du compte, sauf pour les avances en argent. Dans le cas d'une avance en argent, ces frais peuvent courir à compter de la date de cette avance jusqu'à la date du paiement.

5) Le consommateur peut exiger du commerçant qu'il lui fasse parvenir sans frais une copie des pièces justificatives de chacune des opérations portées au débit du compte au cours de la période visée. Le commerçant doit faire parvenir la copie des pièces justificatives exigées dans les **60** jours qui suivent la date d'envoi de la demande du consommateur.

6) Tant que le consommateur n'a pas reçu à son adresse, ou à son adresse technologique s'il a donné son autorisation expresse, un état de compte, le commerçant ne peut exiger des frais de crédit sur le solde impayé, sauf sur les avances en argent.

Le consommateur aura avantage à consulter les articles **103.1, 122.1, 126, 126.2, 126.3, 127 et 127.1** de la *Loi sur la protection du consommateur* (chapitre P-40.1) et, au besoin, à communiquer avec l'Office de la protection du consommateur.

(Assurance)

Avant de conclure le présent contrat, le commerçant exige que le consommateur détienne une police d'assurance tous risques contre les dommages matériels.

Le consommateur peut remplir cette exigence:

- a) soit en souscrivant ou en adhérant à l'assurance que peut lui suggérer le commerçant;
- b) soit en souscrivant ou en adhérant à une assurance auprès de l'assureur et du représentant en assurance de son choix;
- c) soit au moyen d'une assurance qu'il détient déjà.

Le commerçant ne peut refuser l'assurance choisie ou détenue par le consommateur sans motif raisonnable.

Le consommateur aura avantage à consulter les articles **111** et **112** de la *Loi sur la protection du consommateur* (chapitre P-40.1) et, au besoin, à communiquer avec l'Office de la protection du consommateur.

VOIR AU VERSO

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS. De temps à autre, vous autorisez John Deere Finance ainsi que les membres de son groupe à recueillir, utiliser et communiquer vos renseignements personnels aux fins suivantes (les « **Fins** »): a) évaluer votre solvabilité; b) vous consentir du crédit; c) vérifier votre identité et administrer tout compte que John Deere Finance pourrait ouvrir pour vous et en recouvrer des sommes; d) débiter, maintenir et faire évoluer votre relation d'affaires avec John Deere Finance en vue de vous offrir et d'administrer des produits, des services et du crédit; e) étudier votre admissibilité à des offres spéciales et des remises que John Deere Finance pourrait offrir; f) examiner votre historique d'achats; g) créer un système de cotes de solvabilité pour les activités de John Deere Finance; h) nous conformer au droit applicable; et i) aux fins promotionnelles décrites ci-après.

John Deere Finance, ainsi que les membres de son groupe, peuvent également utiliser vos renseignements personnels (sans les communiquer) en vue de la promotion et de la commercialisation de produits, services et offres spéciales supplémentaires que John Deere Finance offre et que les membres de son groupe et/ou ses concessionnaires offrent également (nommément, les fournisseurs d'équipement agricole, commercial et de consommation et d'équipement de construction et forestier, les fournisseurs d'assurance et d'autres fournisseurs tiers), y compris par voie de vente directe. John Deere Finance peut également communiquer des renseignements personnels non confidentiels vous concernant (par ex.: nom et adresse postale) à des fournisseurs pour qu'ils puissent vous envoyer directement du matériel promotionnel. Si vous ne désirez pas que John Deere Finance ou les membres de son groupe utilisent vos renseignements personnels pour créer un système de cotes de solvabilité ou à des fins promotionnelles de cette manière ou si vous ne désirez pas que John Deere Finance communique des renseignements personnels non confidentiels vous concernant à des fournisseurs à des fins promotionnelles, veuillez communiquer en tout temps avec John Deere Finance au **1-800-321-3766** ou écrire à John Deere Finance au 3430, rue Superior Oakville (Ontario) L6L 0C4.

Si vous êtes une personne physique, vous autorisez John Deere Finance, ainsi que les membres de son groupe, à réaliser les Fins précitées, à communiquer vos renseignements personnels aux concessionnaires et commerçants (tels que les concessionnaires John Deere et les commerçants du compte multi-usage de John Deere Finance) ainsi qu'aux fournisseurs précités et à recueillir de tels renseignements auprès de ces personnes, et, dans le cadre de l'évaluation de votre solvabilité et du crédit qui vous est consenti, et de la création d'un système de cotes de solvabilité, à communiquer vos renseignements personnels à des agences d'évaluation du crédit, des bureaux de crédit, des institutions financières, à vos créanciers et votre employeur, et vous nous autorisez également à recueillir des renseignements personnels vous concernant auprès de ces personnes. De plus, vous nous autorisez à communiquer vos renseignements personnels à des entités que vous avez indiquées sur votre formulaire de demande de crédit et à recueillir auprès de celles-ci des renseignements personnels vous concernant.

VOIR AU VERSO

John Deere Finance et les membres de son groupe se réservent le droit de céder votre entente, ainsi que toute autre entente que vous pourriez conclure avec John Deere Finance et tout compte que John Deere Finance pourrait ouvrir pour vous, à des tiers qui, en retour, ont également un droit de cession ultérieure. Vous accordez votre consentement à la communication de vos renseignements personnels à de tels cessionnaires ainsi qu'à la collecte, l'utilisation et la communication de vos renseignements personnels par eux suivant ce qui est nécessaire pour administrer tout compte que John Deere Finance pourrait ouvrir pour vous et recouvrer des sommes dans un tel compte, de même que pour donner effet à la cession de votre entente ou de vos ententes et de votre compte à ces cessionnaires.

John Deere Finance et les membres de son groupe peuvent conserver vos renseignements dans leurs registres aussi longtemps qu'ils sont nécessaires aux Fins précitées. Votre consentement demeure valide après que la relation de John Deere Finance avec vous ait pris fin et peu importe si John Deere Finance vous consent ou non du crédit. Pour obtenir un exemplaire de la politique relative à la protection des renseignements personnels de John Deere Finance, vous pouvez téléphoner ou écrire au chef de la protection des renseignements personnels de John Deere Financial Inc., 3430, rue Superior Oakville (Ontario) L6L 0C4.

Signature du Demandeur _____

Signature du Codemandeur _____

Signature du Propriétaire principal (le cas échéant)

John Deere Financial Inc. 

John Deere Finance est une marque de commerce de Deere & Company, utilisée sous licence par John Deere Financial Inc.